

SIRIUS MEDIA

Société anonyme

au capital de 122 913 250,30 €

Siège social : 259 rue Saint-Honoré 75001 Paris

RCS Paris 447 922 972

« La Société »

RAPPORT DE GESTION INCLUANT LE RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

(Gestion de la Société et du groupe)

Les résolutions que nous vous soumettons à titre extraordinaire sont présentées dans un rapport distinct

Exercice clos le 31 décembre 2025

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES.....	2
Environnement – Analyse de l'évolution des affaires de la Société et du groupe – Faits marquants de l'exercice clos le 31/12/2025.....	4
A. Analyse et évolution des affaires.....	4
B. Faits marquants.....	4
C. Évolution du titre sur le marché EURONEXT GROWTH.....	5
D. Gouvernance.....	5
Examen des comptes sociaux.....	5
Bilan.....	6
Résultats économiques et financiers.....	6
Produit d'exploitation.....	6
Amortissements et dépréciations.....	6
Résultat brut d'exploitation.....	6
Résultat net.....	6
Tableau des résultats financiers.....	6
Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement.....	7
Proposition d'affectation du résultat.....	7
Capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social (article L. 225-248 du Code de commerce)	7
Informations sur les délais de paiement.....	7
Prêts consentis par application de l'article L. 511-6, 3 bis du Code monétaire et financier.....	7
Examen des comptes consolidés.....	7
Bilan consolidé.....	7
Résultats économiques et financiers.....	8
Produits d'exploitation consolidés.....	8
Charges générales d'exploitation consolidées.....	8
Amortissements consolidés.....	8
L'excédent brut d'exploitation (EBE).....	8
Résultat brut d'exploitation consolidé.....	8
Résultat net de l'ensemble consolidé.....	8
Résultat net consolidé (part du Groupe) après retraitement des intérêts minoritaires.....	8
Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.....	8
FINANCIERS.....	8
REDRESSEMENT JUDICIAIRE DE SIRIUS MEDIA PRODUCTION.....	9
REGROUPEMENT D'ACTIONS.....	9
Filiales et participations.....	9
Participations croisées.....	9
Risques et incertitudes.....	9
Risques financiers.....	9
Risques de liquidité et besoin de financement complémentaire.....	9
Environnement.....	10
Conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce.....	10
Prise de participation.....	10
Prise de contrôle.....	10
Cession de participation.....	10
Rapport sur le Gouvernement d'entreprise.....	10
Modalités d'exercice de la direction générale de la Société.....	10
Informations concernant les mandataires sociaux de la Société : Mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés.....	10
Conventions réglementées.....	11

Convention de mandat de conseil.....	11
Contrat de prestations de services de conseil.....	11
Convention d'avance en compte courant – NEMAPP.....	11
Convention d'avance en compte courant – EL PROPERTIES TRUST II.....	12
Contrat de conseil et d'accompagnement EL PROPERTIES TRUST II.....	12
Convention(s) conclue(s) par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la Société avec une filiale.....	12
Liste des mandats sociaux.....	12
Nombre de réunions annuelles du Conseil d'administration et taux de participation.....	12
Situation des mandats des Commissaires aux comptes.....	12
Participations des salariés au capital.....	13
Opérations réalisées au titre des options d'achat ou de souscriptions d'actions et au titre de l'attribution d'actions gratuites au personnel salarié et aux dirigeants de la Société (article L. 225-197-3 du Code de commerce).....	13
Acquisition d'actions de la Société en vue de les attribuer aux salariés.....	13
Répartition du capital.....	13
18-1 Capital social.....	13
18-2 Valeurs mobilières.....	13
BSA.....	13
Options de souscriptions d'actions.....	13
Obligations convertibles en actions.....	13
Actions gratuites.....	14
Rachat par la Société de ses propres actions.....	14
Informations sur le contrat de liquidité.....	14
Annexe 0.....	15
Annexe 15.5.....	16
Administrateurs.....	16
Paul AMSELLEM.....	16
Robert KOPPLE.....	16
Monsieur François ROLOFF.....	16
Monsieur Jean DESCAVES.....	16
Annexe – Délégations de pouvoirs et/ou de compétences.....	17

(Si les numéros de page n'apparaissent pas, faites un clic-droit sur la table puis « Mettre à jour les champs » ou ouvrez le document dans Word — la table se génère automatiquement à l'ouverture.)

Le présent rapport est établi par le Conseil d'administration de SIRIUS MEDIA (ci-après dénommée la « Société ») dans le cadre du Rapport Financier Annuel relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Il rend compte des résultats de la Société et des sociétés de son groupe (ensemble, le « Groupe ») au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, présente les comptes sociaux et les comptes consolidés de cet exercice, ainsi que les informations requises par les dispositions du Code de commerce et du Règlement général de l'AMF.

Les rapports des Commissaires aux comptes de la Société sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont joints au Rapport Financier Annuel.

Environnement - Analyse de l'évolution des affaires de la Société et du groupe - Faits marquants de l'exercice clos le 31/12/2025

A. Analyse et évolution des affaires

La Société a racheté 51% du capital de la société Triple A actionnaire détenant 70% du capital de la société PM SA (devenue Sirius Media Production) le 29 novembre 2022. Cette première étape de la stratégie du Groupe consistant à se focaliser sur le développement de ses activités dans l'industrie des médias et du divertissement et de se positionner désormais comme un acteur clé de ce secteur, se solde pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 par un exercice de transition au cours duquel le Groupe a poursuivi l'assainissement de sa structure financière entamé fin 2024, en réduisant volontairement son rythme d'activité pour concentrer ses moyens sur la restructuration et la préparation des relais de croissance pour 2026.

Nous vous rappelons que depuis le 20 mars 2012, les actions de la Société (code mnémorique ALSRS, anciennement ALMNG) ont été transférées du Marché Libre vers le marché NYSE Alternext (désormais appelé EURONEXT GROWTH).

B. Faits marquants

Les faits marquants sur l'année 2025 pour le Groupe sont les suivants :

Le 3 avril 2025, la Société a conclu un contrat d'émission d'obligations convertibles en actions (OCA) avec la société Atlas Capital Markets pour un montant maximal de 4 000 000 euros en dix tranches de 400 000 euros chacune, destiné à financer le besoin en fonds de roulement du Groupe et à sécuriser le développement de ses activités (cf. communiqué du 3 avril 2025).

Le 4 mai 2025, il a été conclu un protocole d'accord transactionnel entre les sociétés du groupe SIRIUS MEDIA et les cédants des titres des filiales TRIPLE A et SIRIUS MEDIA PRODUCTION visant à mettre fin à tous litiges qui les opposaient. Il ressort ainsi de ce protocole d'accord une réduction du montant total des Crédits-Vendeurs pour l'acquisition des titres TRIPLE A et SIRIUS MEDIA PRODUCTION pour les ramener au global à un montant total forfaitaire fixe et définitif d'un million d'euros. Ce protocole a eu pour effet de réduire les autres dettes du Groupe d'environ 32,7 M€ en 2025, constatés en résultat exceptionnel.

Le 5 mai 2025, une convention de garantie back-to-back a été conclue entre la Société et sa filiale TRIPLE A. Au titre de cette convention, une provision pour risques de 520 000 euros a été comptabilisée chez TRIPLE A au 31 décembre 2025.

Au cours de l'exercice, des conversions d'OCA Atlas ont été opérées pour un montant cumulé de 3 600 000 euros sur les 4 000 000 euros disponibles, donnant lieu à plusieurs augmentations de capital

successives. Le capital social de la Société est ainsi passé de 4 148 450,10 euros au 31 décembre 2024 à 122 913 250,30 euros au 31 décembre 2025.

Au cours de l'exercice, les actionnaires historiques de référence, Monsieur Robert KOPPLE (via le trust EL Properties Trust II) et Monsieur Paul AMSELLEM (via la société Nemapp), ont apporté un montant cumulé de 2 800 000 euros en compte courant pour répondre aux besoins de financement à court terme du Groupe.

Les 23 avril et 23 décembre 2025, le Groupe a annoncé la conclusion d'un partenariat stratégique avec Trace TV portant sur la production de nouveaux contenus, premier relais de croissance opérationnel post-restructuration. Ce partenariat se traduit en 2025 par une production immobilisée de 915 000 euros.

Le 31 décembre 2025, un avenant n°1 à la convention de mandat de gestion conclue le 1er janvier 2024 entre TRIPLE A et SIRIUS MEDIA PRODUCTION a été signé. Cet avenant constitue une convention réglementée au sens de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Au titre de l'exercice 2025, SIRIUS MEDIA a facturé à TRIPLE A des honoraires de prestations de services (management fees) pour un montant de 649 000 euros hors taxes, au titre des prestations de direction et d'administration assurées par la société mère. Des honoraires de prestations de services centraux ont également été facturés à SIRIUS MEDIA PRODUCTION pour un montant de 48 000 euros hors taxes.

Compte tenu de la situation financière de SIRIUS MEDIA PRODUCTION à la clôture, qui s'est traduite postérieurement à la clôture par l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'encontre de cette filiale (cf. section Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice), la Société a comptabilisé au 31 décembre 2025 une dépréciation des titres de participation de sa filiale (à hauteur de 7 031 K€) ainsi qu'une dépréciation de son compte courant intragroupe (à hauteur de 2 880 K€).

C. Évolution du titre sur le marché Euronext Growth

Au cours de l'exercice 2025, le titre Sirius Media (mnémonique ALSRS) a connu une volatilité importante, reflétant à la fois les évolutions de capital liées aux conversions des OCA Atlas, la dilution induite par ces conversions, et les annonces stratégiques du Groupe. Le regroupement d'actions postérieur à la clôture (cf. section Événements postérieurs) constitue une étape de simplification de la structure capitalistique.

D. Gouvernance

L'Assemblée Générale Annuelle de l'exercice 2024, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, a renouvelé les mandats d'administrateur de Messieurs Paul AMSELLEM, Robert KOPPLE et François ROLOFF pour une nouvelle période de deux années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2027 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026. Le mandat de Monsieur Jean DESCAVES expirera à l'issue de l'assemblée appelée à statuer en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Examen des comptes sociaux

Les comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 que nous soumettons à votre approbation sont présentés dans les documents mis à votre disposition et dans le rapport de vos Commissaires aux comptes.

Ces comptes sociaux ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur (règlement ANC n° 2014-03 modifié par le règlement ANC n° 2022-06).

Les comptes sociaux présentent certains points intéressants qui seront décrits plus en détail ci-après.

Bilan

Le total du bilan s'élève à 10 964 K euros pour l'exercice considéré, contre 17 962 K euros au titre de l'exercice précédent.

Au passif, les capitaux propres s'élèvent à (5 554) K euros, contre (23 331) K euros au titre de l'exercice précédent. L'amélioration des capitaux propres s'explique principalement par les augmentations de capital réalisées au cours de l'exercice dans le cadre des conversions d'OCA Atlas (113 478 K€), nettement supérieures à la perte de l'exercice.

Le capital social s'élève au 31 décembre 2025 à 122 913 K euros, contre 4 148 K euros au titre de l'exercice précédent.

Résultats économiques et financiers

Produit d'exploitation

Le produit d'exploitation s'élève à 697 K euros (contre 0,1 K euros l'exercice précédent), correspondant principalement aux honoraires de prestations de services (management fees) facturés à la filiale TRIPLE A pour un montant de 649 K€ hors taxes et ceux facturés à SIRIUS MEDIA PRODUCTIONS pour un montant de 48 K€ hors taxes.

Les autres achats et charges externes passent de 1 177 K euros à 1 881 K euros, intégrant les honoraires de conseil et d'accompagnement supportés par la Société au titre du plan de restructuration mis en œuvre au cours de l'exercice (cabinet d'audit Advance Capital, accompagnement juridique De Pardieu Brocas Maffei, etc.).

Les frais de personnel s'établissent à 87 K euros (contre 78 K euros au titre de l'exercice précédent), traduisant la stabilité de l'effectif de la Société (1 personne).

La Société n'a supporté aucune dépense de travail intérimaire.

Amortissements et dépréciations

La dotation aux comptes d'amortissements et aux dépréciations des immobilisations s'élève à 9 912 K euros, dont :

- Dépréciation des titres de participation SIRIUS MEDIA PRODUCTION : 7 031 K€,
- Dépréciation du compte courant SIRIUS MEDIA PRODUCTION : 2 880 K€,
- Autres dotations : 0,8 K€.

Résultat brut d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation passe de (1 258) K euros à (1 273) K euros.

Résultat net

Le résultat net est de (95 708) K euros au titre de 2025, contre (24 018) K euros au titre de l'exercice précédent, particulièrement impacté d'une part par la dépréciation des titres et créances détenus sur SIRIUS MEDIA PRODUCTION pour un total de 9 912 K€, et d'autre part par la commission de conversion liée au financement obligataire Atlas comptabilisée en charges financières.

Tableau des résultats financiers

Le tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices est annexé au présent rapport (Annexe 0).

Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement

En application des dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses de cette nature.

Proposition d'affectation du résultat

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025, soit une perte de 95 707 711 euros, de la manière suivante :

- Sur le compte « report à nouveau débiteur ».

Après imputation, le poste « report à nouveau » s'élèvera à (128 797 494) euros.

Capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social (article L. 225-248 du Code de commerce)

Au 31 décembre 2025, les capitaux propres de la Société, s'élevant à (5 575 747) euros, demeurent inférieurs à la moitié du capital social (61 456 625 euros). L'assemblée générale mixte du 29 juin 2023, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, s'est prononcée sur la non-dissolution anticipée de la Société (22e résolution).

Informations sur les délais de paiement

Conformément aux dispositions de l'article L. 441-6-1 et de l'article D. 441-4 du Code de commerce, les délais de paiement clients et fournisseurs au 31 décembre 2025 figurent dans l'annexe des comptes sociaux (état des échéances des créances – Art. 832-9, et état des échéances des dettes – Art. 832-15).

Au 31 décembre 2025, les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 2 104 656 euros, intégralement exigibles à moins d'un an. Les créances clients et comptes rattachés s'élèvent à 866 711 euros bruts (841 513 euros nets de dépréciations).

Les Commissaires aux comptes vous présenteront, dans leur rapport sur les comptes annuels, leurs observations sur la sincérité et la concordance de ces informations avec les comptes annuels.

Prêts consentis par application de l'article L. 511-6, 3 bis du Code monétaire et financier

Au 31 décembre 2025, SIRIUS MEDIA a consenti un compte courant d'actionnaire d'un montant brut de 5 760 K euros au profit de sa filiale TRIPLE A portant 8,25 % d'intérêt annuel, déprécié à hauteur de 2 880 K euros à la clôture.

Examen des comptes consolidés

Le Groupe réalise sa treizième consolidation au 31 décembre 2025.

Bilan consolidé

Le total du bilan consolidé s'élève, pour l'exercice considéré, à 36 766 K euros, contre 65 447 K euros au titre de l'exercice précédent.

Au passif, les capitaux propres consolidés (part du groupe) s'élèvent à (7 154) K euros, contre (21 598) K euros au titre de l'exercice précédent.

Résultats économiques et financiers

Les résultats 2025 sont comparés aux comptes 2024.

Produits d'exploitation consolidés

Le produit d'exploitation consolidé s'élève à 1 072 K euros contre 5 241 K euros pour les comptes de l'exercice précédent, ce qui représente une baisse significative, due principalement à l'activité volontairement réduite du Groupe au cours de l'exercice.

Charges générales d'exploitation consolidées

Les charges générales d'exploitation consolidées sont de 1 841 000 euros en 2025 contre 4 455 000 euros en 2024 soit une baisse de 59%.

	Exercice 2025	Exercice 2024
Impôts et taxes	33 000	61 000
Achats consommés	(986 000)	738 000
Autres charges d'exploitation	2 794 000	3 656 000
Total	1 841 000	4 455 000

Les charges de personnel s'élèvent à 921 000 euros en 2025 contre 1 586 000 euros en 2024.

Amortissements consolidés

La dotation aux comptes d'amortissement et aux provisions est stable en 2025 par rapport à l'exercice précédent pour s'établir à 11 663 000 euros en 2025, contre 11 342 000 euros en 2024.

L'excédent brut d'exploitation (EBE)

L'EBE consolidé s'élève à (1 690 000) euros au 31/12/2025 contre un montant de (571 000) euros à l'exercice précédent.

Résultat brut d'exploitation consolidé

Le résultat brut d'exploitation consolidé s'élève à (14 226 000) euros contre un montant de (12 284 000) euros à l'exercice précédent.

Résultat net de l'ensemble consolidé

Le résultat courant des entreprises intégrées est de (105 183 000) euros, contre (32 600 000) euros au titre de l'exercice précédent, principalement pénalisé par la commission de conversion sur le financement obligataire Atlas (résultat financier de -112 116 K€), partiellement compensée par le résultat exceptionnel de +34 465 K€ qui intègre principalement le produit lié à l'annulation des engagements financiers historiques du Groupe à la suite du protocole d'accord transactionnel signé le 4 mai 2025.

Résultat net consolidé (part du Groupe) après retraitement des intérêts minoritaires

Après impôt sur les sociétés, le résultat net consolidé part du Groupe s'établit à un montant d'environ (99 120 000) euros contre environ (25 012 000) euros pour l'exercice précédent.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice FINANCIERS

Il est par ailleurs précisé qu'entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport :

Le 29 janvier 2026, le Groupe a mis fin au contrat d'émission d'OCA Atlas Capital Markets, après conversion cumulée de 3 600 000 euros sur les 4 000 000 euros disponibles (cf. communiqué du 29 janvier 2026).

Le 9 février 2026, le Président-Directeur Général, agissant en application des pouvoirs qui lui ont été consentis par le Conseil d'administration en date du 29 août 2024, agissant lui-même sur délégation de compétence octroyée au titre de la vingtième résolution de l'assemblée générale du 27 juin 2024, a constaté la conversion des 12 500 OCA donnant droit à l'émission de 1 136 363 636 actions ordinaires nouvelles de 0,1 euro de valeur nominale chacune, décide l'émission des 1 136 363 636 actions ordinaires nouvelles et constate par conséquent la réalisation définitive d'une augmentation de capital d'un montant de 113 636 363,60 euros, le capital social de la Société se trouvant ainsi porté de 122 913 250,30 euros à 236 549 613,90 euros.

REDRESSEMENT JUDICIAIRE DE SIRIUS MEDIA PRODUCTION

Postérieurement à la date de clôture de l'exercice, la société SIRIUS MEDIA PRODUCTION a fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire. Par jugement en date du 14 avril 2026, le Tribunal des Activités Économiques de Paris a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'encontre de la société. Cette procédure a été sollicitée par la direction afin de permettre la restructuration de l'endettement et la poursuite de l'activité dans un cadre protégé. À la date d'établissement des comptes, la société est en période d'observation et l'issue de la procédure ne peut être déterminée avec certitude. L'activité est maintenue pendant la période d'observation (cf. communiqué du 15 avril 2026).

REGROUPEMENT D'ACTIONS

Le 19 mai 2026, la Société a finalisé le regroupement des 2 365 496 139 actions composant son capital social, associé à une réduction de capital par voie de minoration de la valeur nominale de chaque action issue du regroupement. Le regroupement a été effectué selon une parité de 1 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune contre 1 action nouvelle d'une valeur nominale de 100 euros, donnant lieu à la cotation de 2 365 496 actions nouvelles sur Euronext Growth Paris sous le nouveau code ISIN FR0014017FP5 (mnémonique inchangé : ALSRS).

Filiales et participations

Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

Participations croisées

Les sociétés contrôlées par la Société ne détiennent aucune participation dans la Société.

Risques et incertitudes

La Société attire l'attention sur les facteurs de risque susceptibles d'affecter les activités de la Société.

Risques financiers

Risques de liquidité et besoin de financement complémentaire

Comme toute entreprise, SIRIUS MEDIA peut potentiellement être soumise à un risque de liquidité.

Afin de prévenir ce risque, le Groupe dispose :

- d'un plan de réduction des coûts opérationnels, qui permet à la Société d'opérer de manière optimale,
- d'une convention de trésorerie intra-groupe permettant d'utiliser les excédents de certaines filiales pour couvrir le besoin des autres,

- du soutien des actionnaires de référence, Monsieur Robert KOPPLE et Monsieur Paul AMSELLEM, qui ont apporté 2 800 K€ en compte courant au cours de l'exercice 2025,
- de la possibilité de recourir à nouveau à un financement obligataire convertible si les besoins l'exigent,
- des opérations alternatives rendues possibles par la finalisation du regroupement d'actions intervenue le 19 mai 2026.

Environnement

Eu égard à la nature des activités et à l'organisation de la Société, ces informations ne paraissent pas pertinentes.

Conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

Nous allons vous donner lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, nouvellement autorisées, ou renouvelées par tacite reconduction au cours de l'exercice 2025 et qui se sont poursuivies au cours dudit exercice.

Prise de participation

NÉANT

Prise de contrôle

NÉANT

Cession de participation

NÉANT

Rapport sur le Gouvernement d'entreprise

Modalités d'exercice de la direction générale de la Société

Conformément à l'article L. 225-37-4, 4° du Code de commerce, nous vous indiquons les modalités d'exercice de la direction générale n'ont pas été modifiées depuis le dernier exercice. À titre informatif il est rappelé que votre Conseil d'administration a opté pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général.

Informations concernant les mandataires sociaux de la Société : Mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés

Conformément aux dispositions des Articles L. 225-37-4, 1° et L. 225-102-1 alinéa 3 du Code de commerce, nous vous communiquons en Annexe 15.5 du présent rapport, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société.

Au 31 décembre 2025, le Conseil d'Administration de votre société est composé de quatre administrateurs. Le Conseil d'administration n'a pas distribué de jetons de présence au cours de l'exercice écoulé.

Les mandats de chacun des quatre administrateurs :

- Monsieur Paul AMSELLEM, Administrateur ; dont le mandat est de deux années, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026, à tenir en 2027,
- Monsieur Robert KOPPLE, Administrateur ; dont le mandat est de deux années, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026, à tenir en 2027,

- Monsieur François ROLOFF, Administrateur ; dont le mandat est de deux années, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026, à tenir en 2027,
- Monsieur Jean DESCAVES, Administrateur ; dont le mandat est de deux années, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, à tenir en 2026.

Nom	Mandat	Fonction opérationnelle dans la Société	Date de 1ère nomination et de fin de mandat
Paul AMSELLEM	Président-Directeur Général	Néant	1ère nomination : 03 février 2011 Échéance du mandat : 2027
Robert KOPPLE	Administrateur	Néant	1ère nomination : 26 juin 2019 Échéance du mandat : 2027
François ROLOFF	Administrateur	Néant	1ère nomination : 26 juin 2019 Échéance du mandat : 2027
Jean DESCAVES	Administrateur	Néant	1ère nomination : 31 mars 2022 Échéance du mandat : 2026

Conventions réglementées

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé :

a) De nouvelles conventions ont donné lieu à application de l'article L. 225-38 du Code de commerce :

- Convention de garantie back-to-back conclue le 5 mai 2025 entre la Société et sa filiale TRIPLE A,
- Convention de mandat de gestion intra-groupe SM / TRIPLE A,
- Avenant à la convention de mandat de gestion intra-groupe SM / TRIPLE A applicable à compter du 1er janvier 2025,
- Convention de prestations de services centraux (management fees) avec SIRIUS MEDIA PRODUCTION,
- Avenant n°2 à la convention de prestations de services avec FINANCIÈRE NEMAPP,
- Convention de prestations de services de conseils complémentaires avec FINANCIÈRE NEMAPP.

b) Nous vous précisons également qu'il existe des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution a été poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

Convention de mandat de conseil

Personne concernée : M. Paul AMSELLEM, Président – Directeur Général – Administrateur de la Société SIRIUS MEDIA et représentant légal de la société FINANCIÈRE NEMAPP.

Contrat de prestations de services de conseil

Personne concernée : M. Paul AMSELLEM, Président – Directeur Général – Administrateur de la Société SIRIUS MEDIA et représentant légal de la société FINANCIÈRE NEMAPP.

Convention d'avance en compte courant – NEMAPP

Personne concernée : M. Paul AMSELLEM, Président – Directeur Général – Administrateur de la Société SIRIUS MEDIA et gérant de la société NEMAPP.

Convention d'avance en compte courant – EL PROPERTIES TRUST II

Personne concernée : M. Robert KOPPLE, administrateur de la Société SIRIUS MEDIA et représentant du trust EL Properties Trust II ; rémunération portée à 14 % par décision du Conseil d'administration du 27 décembre 2024.

Contrat de conseil et d'accompagnement EL PROPERTIES TRUST II

Rémunération de 10 000 € par mois et convertible en actions par compensation de créances (autorisé par le Conseil d'administration du 1er novembre 2024).

Les Commissaires aux comptes ont régulièrement reçu toutes les informations requises pour leur permettre d'établir leur rapport spécial, sur lequel vous devrez statuer.

Convention(s) conclue(s) par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la Société avec une filiale

Conformément à l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'à l'exception des conventions intragroupes décrites ci-dessus (convention de garantie back-to-back SM/TRIPLE A, conventions de mandat de gestion, management fees), aucune convention n'est intervenue, directement ou indirectement ou par personne interposée, entre, d'une part le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, de la Société et, d'autre part, une autre société contrôlée par la Société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Un tableau des délégations de pouvoirs et de compétence conférés par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce, accordés et/ou utilisés au cours de l'exercice écoulé figure en Annexe au présent rapport.

Liste des mandats sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous communiquons en Annexe du présent rapport, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société durant l'exercice.

Nombre de réunions annuelles du Conseil d'administration et taux de participation

Au cours de l'exercice 2025, le Conseil d'administration s'est réuni huit fois.

Administrateurs	Nombre de participations au CA	Taux de participation au CA
M. Paul AMSELLEM	8	100 %
M. Robert KOPPLE	8	100 %
M. François ROLOFF	8	100 %
M. Jean DESCAVES	8	100 %

Les fonctions de Président du Conseil d'Administration et Directeur Général sont assumées par Monsieur Paul AMSELLEM. Aucune limitation statutaire et/ou formelle n'est apportée à ses pouvoirs.

Situation des mandats des Commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale en date du 16 septembre 2020 qui a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 a renouvelé les mandats :

- du Cabinet Ancette & Associés, Commissaire aux comptes titulaire, et
- de Monsieur Jérôme Ploquin, Commissaire aux comptes suppléant,

pour une durée de six exercices qui prendront fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Participations des salariés au capital

Conformément à l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'au 31 décembre 2025, les salariés du Groupe ne détenaient pas directement et indirectement une participation dans le capital de la Société.

Dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucun plan d'épargne entreprise n'a été mis en place au bénéfice des salariés de la Société et de ses filiales et qu'aucun titre de la Société ne fait l'objet d'une détention collective (PEE ou FCPE) ou n'est frappé d'une inaccessibilité.

Opérations réalisées au titre des options d'achat ou de souscriptions d'actions et au titre de l'attribution d'actions gratuites au personnel salarié et aux dirigeants de la Société (article L. 225-197-3 du Code de commerce)

Au cours de l'exercice 2025, il n'a pas été octroyé ou souscrit par des salariés ou des dirigeants de la Société des options de souscription d'actions, des actions gratuites ou des BSA.

Acquisition d'actions de la Société en vue de les attribuer aux salariés

Conformément à l'article L. 225-211 alinéa 2 du Code de commerce, nous vous indiquons que la Société n'a pas procédé à l'acquisition d'actions au cours de l'exercice en vue d'une attribution aux salariés, en application de l'article L. 225-208 du Code de commerce.

Répartition du capital

18-1 Capital social

Au 31 décembre 2025, le capital social de la Société est composé de 1 229 132 503 actions de 0,10 euro de valeur nominale, soit un capital social de 122 913 250,30 euros. À chaque action correspond un droit de vote.

Nous vous indiquons qu'au cours de l'exercice aucun franchissement de seuil de 50 % et de 95 % n'a été déclaré à la société en 2025.

Postérieurement à la clôture, le capital a été porté à 236 549 613,90 euros le 9 février 2026 (conversion finale des OCA Atlas), puis a fait l'objet d'un regroupement le 19 mai 2026 selon une parité de 1 000 actions de 0,10 euro contre 1 action nouvelle de 100 euros, donnant lieu à la cotation de 2 365 496 actions nouvelles sous le nouveau code ISIN FR0014017FP5.

18-2 Valeurs mobilières

Des opérations ont été réalisées au cours de l'exercice 2025 par les personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier.

BSA

- BSA attribués au cours de l'exercice 2025 : NÉANT
- BSA exercés au cours de l'exercice 2025 : NÉANT

Options de souscriptions d'actions

- Options de souscriptions attribuées au cours de l'exercice 2025 : NÉANT
- Options de souscriptions exercées au cours de l'exercice 2025 : NÉANT

Obligations convertibles en actions

Des OCA ont été émises auprès d'Atlas Capital Markets en 2025 pour un montant total de 4 000 000 euros, dont les conditions sont décrites dans l'annexe des comptes consolidés (§ 9.8 Emprunts et dettes financières). Au cours de l'exercice, des conversions ont été opérées pour un montant cumulé de 3 600 000 euros. Le contrat a été arrêté le 29 janvier 2026 et la conversion finale est intervenue le 9 février 2026.

Actions gratuites

- Actions gratuites attribuées au cours de l'exercice 2025 : NÉANT

Rachat par la Société de ses propres actions

Au 31 décembre 2025, la Société ne détenait qu'un nombre limité d'actions consacrées à l'animation du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité confié à la société Louis Capital Markets, représentant moins de 1 % du capital social.

Informations sur le contrat de liquidité

Conformément aux stipulations de l'article L. 225-211 du Code de commerce, le Conseil d'administration doit indiquer le nombre d'actions achetées et vendues au cours de l'exercice par application des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, ainsi que les cours moyens des achats et des ventes.

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale du 27 juin 2024 a autorisé le Conseil d'administration à procéder à l'acquisition d'actions de la Société. Cette autorisation a été renouvelée par l'Assemblée Générale statuant sur les comptes 2024.

* * *

Nous vous présentons dans un rapport séparé les résolutions à adopter à titre extraordinaire que nous soumettons à votre approbation.

Les projets de résolutions qui vous sont remis reprennent les principaux points de ce rapport. Nous vous demandons de bien vouloir approuver l'ensemble des résolutions présentées.

Nous sommes bien entendu à votre disposition pour répondre à toute question que vous pourriez avoir.

Le Conseil d'administration

Annexe 0

Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices (Code de commerce, article R. 225-102) :

Indicateurs (€)	2025	2024	2023	2022	2021
Capital social	122 913 250	4 148 450	2 900 499	1 859 697	1 859 697
Nombre d'actions ordinaires existantes	1 229 132 503*	41 484 501	29 004 986	18 596 972	18 596 972
Chiffre d'affaires hors taxes	697 093	98	103 308	270 873	1 490 533
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(85 795 426)	(2 087 073)	(6 660 808)	(4 244 527)	144 751
Impôts sur les bénéfices	0	0	0	(20 355)	(8 811)
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(95 707 711)	(24 018 075)	(4 387 749)	(4 683 959)	(1 022 160)
Résultat par action — avant dotations (€)	(0,07)	(0,05)	(0,23)	(0,23)	(0,01)
Résultat par action — après dotations (€)	(0,08)	(0,58)	(0,15)	(0,25)	(0,05)
Effectif moyen des salariés	1	1	2	5	5
Masse salariale (€)	63 534	58 851	448 916	299 796	266 340
Sommes versées au titre des avantages sociaux (€)	23 906	19 597	120 575	114 509	99 763

* Nombre d'actions ordinaires au 31 décembre 2025, avant l'opération de regroupement réalisée le 19 mai 2026 (parité 1 000 actions de 0,10 € pour 1 action de 100 €). Après regroupement, le capital est composé de 2 365 496 actions de 100 € de nominal.

Annexe 15.5

Mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par les mandataires sociaux :

Administrateurs

Paul AMSELLEM

Société / Forme sociale	Activité / Mandat social
SIRIUS MEDIA (société anonyme)	Administrateur - Président-Directeur Général
FINANCIERE NEMAPP (société de droit québécois)	CEO
Nemapp (société à responsabilité limitée)	Gérant
AMCO Invest (société par actions simplifiée)	Président

Robert KOPPLE

Société / Forme sociale	Activité / Mandat social
SIRIUS MEDIA (société anonyme)	Administrateur
EL Properties Trust II (trust de droit américain révocable du 1er juillet 1983)	Director

Monsieur François ROLOFF

Société / Forme sociale	Activité / Mandat social
SIRIUS MEDIA (société anonyme)	Administrateur

Monsieur Jean DESCAVES

Société / Forme sociale	Activité / Mandat social
SIRIUS MEDIA (société anonyme)	Administrateur
Holding 23	Président
Aubrac Investissements	Président
Asset Market	Président

Annexe - Délégations de pouvoirs et/ou de compétences

Tableau des délégations de pouvoirs et/ou de compétences conférées au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale du 27 juin 2024 puis renouvelées par l'Assemblée Générale statuant sur les comptes 2024. Les principales utilisations au cours de l'exercice 2025 sont les suivantes :

- Résolution n°15 — Autorisation de rachat dans le cadre du contrat de liquidité Louis Capital Markets : utilisée à hauteur de moins de 1 % du capital social,
- Résolution n°20 — Augmentation de capital par émission réservée d'OCA au profit de catégories de personnes (financement Atlas Capital Markets) : utilisée à hauteur de 4 000 000 euros au cours de l'exercice,
- Autres délégations (n°16 à n°26) : non utilisées au cours de l'exercice.